



EPE - Algérie Télécom - Spa

NIF : 000216001808337

Direction Opérationnelle des Télécommunications de La Wilaya de Biskra

Adresse : 01 Rue Khachei Ahmed Hai El Moudjahidine Biskra

AVIS DE CONSULTATION NATIONALE

N° 06 /DOT/SDFS/DAL/SA/2023

La Direction Opérationnelle des Télécommunications de **Biskra** lance un avis de consultation nationale pour la :

Réalisation de systèmes vidéo surveillance Dans les différents sites de la DOT de BISKRA

- **LOT 01 - EXTENSION SYSTÈME VIDEO SURVEILLANCE PARC ROUTE DE CHETMA**
- **LOT 02 - REALISATION DE SYSTEME VIDEO SURVEILLANCE POUR CT BISKRA**
- **LOT 03 - EXTENSION SYSTÈME VIDEO SURVEILLANCE COMPLEXE CCLT BISKRA**
- **LOT 04 - EXTENSION SYSTÈME VIDEO SURVEILLANCE DES ACTELS**

CONDITION DE PARTICIPATION :

La présente consultation est ouverte aux prestataires qualifiés dans le domaine **d'installation de matériels de sécurité et installations des différents réseaux : télésurveillance, anti-intrusion, etc....**, ayant l'agrément et les capacités techniques et financières pour la réalisation de ces travaux (tout soumissionnaire non agréé sera définitivement éliminé).

Les représentants des sociétés intéressées peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **accompagnés du cachet de l'entreprise** à l'adresse ci-après :

ALGÉRIE TELECOM

Direction Opérationnelle des Télécommunications de Biskra

Département Achats et Logistique

Service Achats

Adresse : 01 Rue Khachei Ahmed Hai El Moudjahidine Biskra

Contre le versement auprès de la banque BNA, d'un montant de deux mille dinars (2 000.00 **DA**), non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie au compte bancaire : n° ° BNA N°001003860300000054/82.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

Les offres doivent être composées :

- 1- **D'un dossier administratif** : Inséré dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Dossier Administratif** ».
- 2- **D'une offre technique** : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre Technique** ».
- 3- **D'une offre financière** : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre Financière** ».

L'offre sera présentée dans trois (03) enveloppes distinctes, une enveloppe contenant le dossier administratif, une enveloppe contenant l'offre technique, l'autre enveloppe contenant l'offre financière.



EPE - Algérie Télécom - Spa

NIF : 000216001808337

Direction Opérationnelle des Télécommunications de La Wilaya de Biskra

Adresse : 01 Rue Khachei Ahmed Hai El Moudjahidine Biskra

Ces trois (03) enveloppes seront insérées dans une enveloppe à part portant uniquement la mention extérieure, qui devra être anonyme, sans aucun signe d'identification de l'entreprise soumissionnaire ne paraîtra sur l'enveloppe extérieure, et ne devra porter que la mention manuscrite (directement sur l'enveloppe) suivante :

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE BISKRA
AVIS DE CONSULTATION N°/DOT/SDFS/DAL/SA/06/2023
Réalisation des systèmes vidéo surveillance Dans les différents sites de la DOT de BISKRA
LOT 01 / 02 / 03 et 04
« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée accordée pour la préparation des offres est de **dix (10) jours** calendaires à compter de la première parution de l'avis de consultation sur le site web d'Algérie Télécom.

La date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres de **08h00** à **14H00**

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.